



MAIRIE  
DE  
05600 RISOUL

Téléphone : 04 92 45 01 07

Télécopie : 04 92 45 19 50

## Procès-verbal de la séance du 26 Octobre 2017

Les délibérations sont consultables en Mairie.

**Présents** : Mmes et Ms les conseillers : CARRARA Aurélie, VERNY Annick, BREMOND Max, BRUN Jean-Luc, COLLOMBEL Robert, COMBAL Benjamin, DERCOURT Laurent, GARNIER Louis, JEHAN Jacques, PEPIN Marc.

**Absents** : Mme BONNIER Josette (Pouvoir à VERNY Annick), ESMIEU Myriam, ROUX Delphine (Pouvoir à Max BREMOND), BAJOLLE Lionel.

**Secrétaire de séance** : Mme CARRARA Aurélie

Après la désignation de Mme CARRARA Aurélie pour exercer les fonctions de secrétaire de séance, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la dernière séance. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- Avenants aux marchés de réhabilitation du bâtiment administratif station et de l'ancien poste de secours
- Délégation de la compétence pour la délivrance d'un Permis de construire
- Désignation d'un référent CISPD
- Signature d'un avenant au contrat CEJ
- Approbation d'un acte de sous-traitance – Marché de travaux de réhabilitation du bâtiment administratif Station

L'ajout des délibérations précitées est accepté à l'unanimité.

### INFORMATIONS – DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2014-21 en date du 17 avril 2014.

- o Devis raccordement téléphonique/réhabilitation du bâtiment administratif et du poste de secours : Orange a présenté un devis de 850,19€ HT pour la prestation.
- o Signature de la convention de formation recyclage Sauveteur Secouriste au Travail (SST) avec le centre de gestion de la fonction publique des Hautes-Alpes : Formation de 6h sur une journée d'un montant de 300,00€ HT pour 4 à 10 agents.
- o Signature de la convention de formation de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) avec le centre de gestion de la fonction publique des Hautes-Alpes : Formation de 2 jours pour un montant de 600,00€ HT pour un groupe de 4 à 10 agents.
- o Marché de service pour la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Risoul : Une prestation de 11 500,00€ HT a été confiée à la société Alpicité pour la mise en œuvre de la procédure de révision allégée du PLU relative au village.
- o Marché de service pour la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Risoul : Une prestation de 6 500,00€ HT a été confiée à la société Alpicité pour la mise en œuvre de la procédure de révision allégée du PLU relative à la Station.
- o Marché public de travaux relatif au terrassement nécessaire à la reprise d'étanchéité du cinéma de Risoul 1850 : La société AJL Terrassement est chargée de retirer les terres le long du cinéma pour rénover le drain et l'étanchéité du bâtiment pour un montant de 3 700,00€ HT.

- Proposition d'assurance dommages-ouvrages concernant la réhabilitation de l'ancien poste de secours : L'assurance a été souscrite auprès de Groupama pour un montant de 4 000,00€ HT.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le TSD du Pré du Bois : La société GEP Energie est retenue pour un montant de 114 732,04€ HT. Les gares d'arrivée et de départ seront équipées. Production d'environ 2% de la consommation totale des remontées mécaniques.
- Sondages complémentaires dossier UTN Risoul 2000 : Des sondages complémentaires ont été sollicités de la société Alpgéotek pour un montant de 2 000,00€ HT.
- Avenant n°1 au marché public de fourniture et de pose d'un système de contrôle d'accès aux bâtiments publics : Un avenant de 526,00€ HT est signé avec la société CTV 05 Electronique suite à la mise en œuvre des contrôles d'accès de la Mairie.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES**

**Délibération n° 1 : Décision modificative n°3 du Budget principal** : Il s'agit de petites régularisations :

- Ecritures budgétaires de 104,00€ et 35 100,00€ afin de réaffecter certaines sommes aux bons comptes.
- L'ajout de 2 025,00€ en recettes à la suite de vente de terrains.
- Ajout de 8 000,00€ à la ligne de crédit concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les gares de remontées mécaniques. La ligne initialement de 162 000,00€ passe à 170 000,00€.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°2 : Attribution de la DSP simplifiée pour la gestion du Cinéma La Forêt Blanche de Risoul 1850** : La DSP est attribuée à la société Ciné Guil. Les deux concurrents ont présenté des dossiers répondant aux besoins de la collectivité en termes d'activité et d'équilibre financier. La société Ciné Guil dispose d'une plus grande expérience et d'un réseau plus important. La DSP est attribuée pour 3 ans, saisons d'été et d'hiver. La redevance annuelle s'élève à 1 000,00€.

**Adoptée à la majorité moins 3 contre (Delphine ROUX, Marc PEPIN, Laurent DERCOURT).**

**Délibérations n°3 : Attribution d'une convention de BEA pour la conception, la construction et l'exploitation d'un restaurant d'altitude** : Il est proposé de retenir la Société Labellemontagne Management représentée par M. REMY, dans les conditions suivantes :

- Durée de la délégation : 35 ans.
- Montant de la redevance : 1 046 000,00€ sur la totalité de la période.
- Investissement de 1,5M€.
- Prise en charge de l'entretien de WC ouvert au public en marge du bâtiment.
- Mise en œuvre d'une restauration de qualité.
- Début d'exploitation : Décembre 2019.
- Ouverture : 7/7 en saison touristique, midi et soir.
- Sort des biens : Retour gratuit dans le patrimoine de la collectivité en fin de bail.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°4 : Création d'un poste d'agent de maîtrise principal** : Le poste d'agent de maîtrise principal est créé suite à l'avancement de grade d'un agent.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°5 : Création d'un tarif de stationnement à Risoul 1850** : Il est créé un tarif de 250,00€ par saison hivernale et pour un véhicule léger à destination des restaurateurs d'altitude suite à la suppression du stationnement au pied de la résidence du Cimbri (dans la limite des emplacements disponibles et de la garantie d'accès à au moins une place pour chaque restaurateur concerné).

**Adoptée à l'unanimité.**

## **URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE**

**Délibération n°6 : Convention de passage avec le SyME 05 pour l'extension du réseau de distribution électrique 230/400 V issu du poste Palps** : Pour l'extension du réseau dans le secteur de la Traverse, il est nécessaire d'autoriser le SyME 05 à enfouir sous le domaine public une canalisation de 75m de long. Aucune indemnité ne sera versée à la commune.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°7 : Subvention aux syndicats pastoraux : En l'absence de MM. BRUN Jean-Luc et COMBAL Benjamin.** Cette délibération adoptée chaque année pour répartir les 10 000,00€ de subvention attribués en début d'année aux groupements pastoraux en fonction des UGB de chacun.

Il est attribué :

- 4 681,00€ au syndicat bovin de Risoul,
- 2 837,00€ au syndicat pastoral du Césier,
- 2 432,00€ au syndicat pastoral de Gilly.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **DIVERS**

**Délibération Divers n°1 : Avenants aux marchés de réhabilitation du bâtiment administratif station et de l'ancien poste de secours** : Suite à l'exécution des travaux de réhabilitation du bâtiment, il est nécessaire de conclure quelques avenants aux marchés attribués :

- Marché électrique (SCARA) : Avenant 1 : 5 906,95€ HT. Avenant 2 : 8 203,05€ HT. Eclairage extérieur, fourniture d'un rideau d'air chaud (oubli lors de la consultation initiale), suppression des prestations alarme...
- Marché de sol (Caveglia/Marchetto) : Avenant 1 : 920,96€ HT. Changement d'isolant thermique.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération Divers n°2 : Délégation de la compétence pour la délivrance d'un Permis de construire** : L'autorisation est donnée au 1<sup>er</sup> adjoint pour statuer sur un permis de construire.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération Divers n°3 : Désignation d'un référent CISPD** : Le Conseil municipal désigne Robert COLLOMBEL pour représenter la commune au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération Divers n°4 : Signature d'un avenant au contrat CEJ** : En raison de la création d'un ALSH extrascolaire sur la commune de St Crépin, il est nécessaire de signer un avenant au contrat de CEJ. Cet avenant n'a aucune conséquence sur Risoul.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération Divers n°5 : Approbation d'un acte de sous-traitance – Marché de travaux de réhabilitation du bâtiment administratif Station :** La société Menuiserie de la Tour, titulaire du lot n°4 « Menuiseries bois », confie à la société SAS SOFTICA les prestations de fourniture et pose d'une porte automatique pour un montant de 17 900,00€ HT.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Informations diverses :**

L'engagement de la commune dans le programme TEPCV va sans doute pouvoir enclencher d'autres projets bien plus ambitieux. Un projet Flexgrid (gestion de l'énergie) est en cours de réflexion pour faire de Risoul un territoire autonome en énergie.

Installation de micro-centrale notamment.

Fait à Risoul, le 30 Octobre 2017

Le Maire, Max BREMOND.

